

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U
2025

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025

2025/O2/065

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNANGELI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA BATTESTINI
AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

OBJET : Commande publique et asphyxie économique de la Corse

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, votre question, je pense, va au contraire me permettre de démontrer combien la trajectoire de la Collectivité de Corse est vertueuse en matière de commande publique. Vous l'avez dit, la commande publique en Corse aujourd'hui, c'est un outil de dynamisation de l'économie et elle est portée essentiellement par les collectivités locales, c'est plus de 85%.

Et bien sûr, la Collectivité de Corse est première en termes de commande publique, je vais vous donner des chiffres parce qu'ils sont importants à entendre. C'est 234 millions qui ont été affectés à la commande publique en 2024 par la Collectivité de Corse, 54% concernant des travaux, 30% concernant des services et 16% pour des marchés de fourniture. A ces 234 millions, on peut aussi ajouter les 70 millions qui sont fléchés chaque année dans notre investissement sur le soutien aux communes et aux intercommunalités et qui participent, vous le savez, en termes de réalisation de travaux par ces communes et intercommunalités, notamment à soutenir l'économie locale et les petites entreprises.

Donc là, on a vraiment, vous pourrez le constater, un volume important lié à la commande publique et cela permet aussi, je pense, d'être une réponse à ceux qui laisseraient sous-entendre que la commande publique portée par la collectivité de Corse est en berne. Ce n'est pas le cas et les chiffres en témoignent. Ces chiffres témoignent aussi de l'intense activité de notre administration en matière de préparation et de dossier de commande publique.

Il faut aussi louer et saluer ce travail de l'administration sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe, Madame Pekle.

Quelques chiffres :

- 325 procédures ont été instruites en 2024, soit 775 lots.
- 167 procédures ont été notifiées dans l'année, soit 362 lots.
- 18 commissions d'appel d'offres ont été réunies.

Donc un travail intense qui a mobilisé à la fois les élus de la commission mais bien sûr les services.

Pour soutenir cette démarche vertueuse, vous le savez aussi, notre collectivité a adopté des dispositifs incitatifs en faveur de l'économie et bien sûr de l'emploi local. Dès 2022, je salue Alex Vinciguerra, premier dispositif, le Corsican Business Act, dispositif qui vise à soutenir l'économie locale. Puis fin 2022, le SPASER, schéma de promotion des achats publics socialement écologiquement responsables, qui lui, au-delà de l'économie, vise aussi à engager nos entreprises et nos démarches dans une vision de responsabilité sociale et environnementale.

Donc là, il faut saluer tout ce travail qui a été mené, notamment au sein du SPASER, par le COPIL piloté par le Conseiller exécutif Guy Armanet, et qui se traduit concrètement. Là aussi je veux vous donner des chiffres : 76% des titulaires des marchés de la Collectivité de Corse disposent de leur siège social sur le territoire insulaire. 44% des titulaires disposent de leur siège social sur le Pumonti et 32% sont immatriculés dans le Cismonti. De plus, toujours en 2024, 48% de nos marchés ont été attribués à des PME, entreprises entre 10 et 50 salariés, et 34% à des TPE.

Et vous le savez, vous l'avez souligné, le tissu local est majoritairement constitué de toutes petites entreprises. Mais le travail du SPASER a consisté aussi, et vous en avez parlé, à permettre l'adaptation d'un certain nombre de critères, et il faut en parler pour qu'ils soient mieux adaptés à la réalité locale et à l'accès de nos entreprises à l'ensemble des marchés. A titre d'exemple, je peux vous citer l'accès à l'information, la publication des avis de publicité sur plusieurs supports de publication allant au-delà des obligations légales, la création de la plateforme d'accès unique à toutes les procédures publiées par l'ensemble des documents de la région.

Deuxième critère, l'allotissement, qui a été un choix politique fort. En 2025, 95% des marchés sur les 307 publiés sont allotis et ont permis dès lors de favoriser l'accès à la commande publique des TPE et des PME. Autre critère, l'insertion de clauses permettant de la souplesse économique pour prévenir les difficultés financières.

Autre critère, l'insertion des conditions d'exécution à caractère environnemental. Sur les 82 procédures lancées depuis le début de l'année 2025, 82% comportent une condition d'exécution à caractère environnemental. Alors qu'il n'y en avait que 50 en 2024. Vous voyez bien que la trajectoire s'améliore.

Enfin, un critère d'insertion de clauses sociales. Là aussi, 42 lots comportant une clause sociale sont en cours d'exécution, ayant généré 13.000 heures d'insertion dont 1976 ont déjà été exécutées.

Là aussi, une volonté affirmée de s'inscrire résolument dans cette vision sociale de l'exécution de nos marchés publics. Nous sommes extrêmement clairs sur cet engagement qu'on considère vertueux.

Concernant l'UGAP, je pense qu'il faut remettre les choses en perspective. L'UGAP représente aujourd'hui moins de 5% de la Collectivité de Corse. 4,45% exactement. Alors certes, ça fait des chiffres parce que c'est plus de 10 millions.

Mais concentrés, et vous en avez parlé, sur deux types d'achats. Les véhicules pour 70% et l'informatique pour 30%. Là aussi, nous ne sommes pas restés inertes.

Comme on en a déjà parlé à plusieurs reprises sur ce sujet, nous avons entrepris un certain nombre d'actions. Je vais vous parler d'une significative que nous avons menée dès 2024. Une convention de partenariat avec l'UGAP pour l'achat de véhicules, poids lourds, engins et matériels divers à moteur.

Cette convention permet déjà que les moyens commandés à l'UGAP soient systématiquement livrés dans les concessions insulaires. Ces dernières perçoivent ainsi une rémunération liée aux objectifs annuels en nombre de ventes fixés. Et donc l'objectif de nombre dans lequel sont ainsi maintenant comptabilisés les livraisons à destination de la Collectivité de Corse ; qui leur permettent d'accéder à des bonis de financement.

Deuxième aspect, il est par ailleurs exigé que toutes les premières révisions et prestations sous garantie soient systématiquement réalisées chez le concessionnaire local et facturées à l'UGAP. Donc vous voyez qu'on est conscients y compris de la problématique que représentent chez nous les achats à l'UGAP.

Mais que là aussi nous ne sommes pas restés les bras ballants et que nous avons entrepris des démarches pour faire en sorte que cela profite aussi à nos entreprises locales, notamment au secteur de l'automobile, et au-delà.

Vous voyez donc, madame la Conseillère, que la commande publique qui est comme je disais un outil important de notre économie corse, s'inscrit aussi dans une vision politique que l'on assume parfaitement. Un projet politique qui vise à construire une économie qui s'appuie sur un développement local, durable, soutenable et équitable.

Je vous remercie,